

**RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 14 JUIN 2013**

N°19c/2013

AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET ASSAINISSEMENT

La section d'investissement présente un excédent d'investissement de 87 045,17 €,

Les restes à réaliser présentent un déficit de 17 648,18 €,

La section de fonctionnement présente un excédent de 350 981,41 €,

Il est donc demandé au Conseil de reporter le solde de l'excédent d'investissement au compte 001, soit **87 045,17 €** et de reporter le solde de l'excédent de fonctionnement au compte 002, soit **350 981,41 €**.

Projet de délibération

Considérant l'excédent de la section d'investissement de 87 045,17 €,

Considérant le déficit des restes à réaliser de 17 648,18 €,

Considérant l'excédent de la section de fonctionnement de 350 981,41 €,

APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal

REPORTE le solde de l'excédent d'investissement au compte 001, soit **87 045,17 €**

REPORTE le solde de l'excédent de fonctionnement au compte 002, soit **350 981,41 €**.